



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE OYRE  
SEANCE du LUNDI 12 AVRIL 2021

N°2021-18

L'an deux mille vingt-un et le lundi douze avril à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. WIBAUX Géry, Maire.

**Date de la Convocation** : 6/04/2021

**Date d’Affichage** : 6/04/2021

**Présents** : Mesdames Nathalie FILLATRE, Christelle FROMENTEAU, Jeanine PASCAULT, Noëlla ROBIN, Messieurs Thierry BAILLOUX, Alain BESNAULT, Tony GRENET, Yoane MARTINIÈRE, Géry WIBAUX.

**Absent(e)s excusé(e)s** : Florence GUILLEMOTO donne pouvoir à Nathalie FILLATRE, Christelle BEGEAULT donne pouvoir à Christelle FROMENTEAU, Valérie BRISSAUD donne pouvoir à Noëlla ROBIN, Alexandre FRESNEAU donne son pouvoir à Thierry BAILLOUX, Francis CHEDOZEAU donne pourvoir à Yoane MARTINIÈRE, Loïc CHATILLON donne pouvoir à Tony GRENET.

**Secrétaire** : Mme Christelle FROMENTEAU

Nombre de membres afférents au CM : 15

Qui ont pris part à la délibération : 9 + 6

**Objet de la délibération** : Demande de l'ACTIV volet 3 pour les travaux de création d'une sortie de secours dans le dortoir de l'école.

Monsieur le Maire explique que le dortoir de l'école ne répond pas aux critères de sécurité, il est donc nécessaire pour la commune de réaliser des travaux de mise aux normes en créant une sortie de secours.

Le coût financier de ces travaux s'élevant à 6 295,58 € HT, soit 7 554,70 € TTC, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de demander l'aide du Conseil Départemental via la subvention ACTIV volet 3, suivant le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	HT	TTC	Recettes	HT	TTC	
Travaux	6 295,58 €	7 554,70 €	Autofinancement	4 218,04 €	5 061,65 €	67 %
			ACTIV	2 077,54 €	2 493,05 €	33 %
<b>TOTAL</b>	<b>6 295,58 €</b>	<b>7 554,70 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>6 295,58 €</b>	<b>7 554,70 €</b>	<b>100 %</b>

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés :

- **DECIDE** de solliciter les services du Département pour l'attribution de cette dotation.
- **ADOpte** le plan de financement.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant.

Au Registre sont les signatures,  
Pour Copie conforme,  
En Mairie, le 12 avril 2021



Le Maire, Géry WIBAUX

*Géry Wibaux*

AR PREFECTURE

086-218601862-20210412-D2021\_18-DE  
Regu le 13/04/2021